

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le vingt et un septembre, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur ESMONIN, doyen de l'assemblée.

ETAIENT PRESENTS :

MM. et Mmes – ESMONIN – FALCONNET – RICHARD – MICHEL – POPARD – VIGREUX – CROS – BUIGUES B. – BOILEAU – RAILLARD – PIGERON – AMODEO – BERNARD – FOURGEUX – BAGNARD – JACQUOT – DAL MOLIN – BUIGUES JF – AUDARD – BUCHALET – M'PIAYI – AGLAGAL – MARTIN – FERRARI – BRUGNOT – MARINO – CARLIER – ACHERIA – LAKRI – BLANDIN - BONADEI – CHERIN – KATZER

Th. FALCONNET – Je vais ouvrir cette séance du Conseil Municipal du 21 septembre en vous souhaitant la bienvenue à tous. Je vais tout d'abord procéder à l'installation d'un nouveau Conseiller Municipal, M. Sylvain BLANDIN à qui nous souhaitons la bienvenue, suite à la démission de M. Roland PONSAA. M. PONSAA a adressé un courrier en date du 31 août 2015 à M. le Maire où il fait part de son intention de démissionner du Conseil Municipal, ce qui entraînera de facto sa radiation de conseiller communautaire. M. PONSAA a reçu le 4 septembre de M. J. ESMONIN, Maire de Chenôve, un courrier

l'informant qu'il prenait acte de sa démission. M. BLANDIN en a reçu un également puisqu'il est parmi nous ce soir. Bienvenue à vous M. BLANDIN et j'ai le plaisir de vous installer en tant que Conseiller Municipal. Pour information, comme M. PONSAA a démissionné de ses fonctions de Conseiller Communautaire, c'est M. Yves-Marie BRUGNOT qui lui succèdera. Félicitations M. BRUGNOT pour cette désignation au sein du Conseil de Communauté où nous aurons ensemble, à défendre les intérêts de notre ville et ceux de la Communauté d'Agglomération.

1° - INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Th. FALCONNET - Monsieur Roland PONSAA a transmis un courrier daté du 31 août, reçu le 1^{er} septembre 2015, présentant sa démission tant de ses fonctions de conseiller municipal que de ses fonctions de conseiller communautaire.

A réception de ce courrier, la démission est devenue définitive.

Conformément à l'article L 270 du code électoral, c'est le 1^{er} candidat non élu de la liste « Chenôve entre vos mains » qui est appelé à remplacer Monsieur Roland PONSAA, à savoir Monsieur Sylvain BLANDIN.

En conséquence de ce qui précède, Monsieur Sylvain BLANDIN est installé en qualité de conseiller municipal.

A titre d'information, Monsieur Yves-Marie BRUGNOT est appelé à remplacer Monsieur Roland PONSAA au Conseil de Communauté, conformément à l'article L 273-10 du code électoral.

LA DELIBERATION EST ACTEE.

2° - APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 29 JUIN 2015

Th. FALCONNET - Je vais faire l'appel des membres présents. Je n'ai pas reçu de pouvoirs. Nous allons maintenant adopter le compte-rendu du Conseil du 29 juin que vous avez reçu en temps et en heure. Y-a-t'il des remarques, des amendements sur ce procès-verbal ? Nous allons procéder à main levée, à la désignation d'une secrétaire de séance. Je propose pour le secrétariat, Mme Aurélie FERRARI qui en accepte

la charge ce soir. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Quelques informations relatives à l'évolution des groupes politiques au sein de notre Conseil. M. le Maire a reçu un courrier en date du 13 août 2015 de M. J.P. BONADEI, indiquant qu'il démissionne du groupe « Rassemblement bleu marine » au sein du Conseil Municipal et qu'il souhaite siéger en tant que non inscrit au sein de ce Conseil. Nous avons donc reçu également un

courrier de Madame Caroline CARLIER, Présidente du Groupe « Chenôve entre vos mains », courrier en date du 14 septembre nous indiquant qu'il y avait un nouveau groupe politique au sein de ce Conseil Municipal puisque M. BRUGNOT et j'ai effectivement le courrier adressé à Mme CARLIER le 13 septembre 2015, déclarait la création du groupe politique « Nouvelle Donne » avec les noms et fonctions des personnes en faisant partie, dont M. Y.M. BRUGNOT, Président, Mme C. CARLIER et M. S. BLANDIN. Le groupe « Nouvelle Donne » se substitue au groupe « Chenôve Entre vos Mains » et il est constitué de 3 membres.

C. CARLIER – Dans le règlement intérieur du Conseil Municipal, il est bien écrit que ce soit l'opposition ou la majorité, que nous pouvons créer un groupe politique à partir du moment où 3 personnes y souscrivent. Dans « Chenôve entre vos mains », trois personnes souhaitent créer un groupe politique « Nouvelle Donne » et comme nous sommes dans la répartition des titres Présidents etc..., ce n'est pas moi qui suis et Présidente de « Nouvelle Donne » et de « Chenôve entre vos mains ». C'est bien Y.M. BRUGNOT qui est Président de « Nouvelle Donne ». Je reste juste Présidente de « Chenôve entre vos mains ».

Th. FALCONNET - Je voulais juste apporter une précision. L'architecture que vous décrivez n'est malheureusement pas possible vis-à-vis du règlement intérieur du Conseil Municipal. On ne peut pas être membres de deux groupes. Soit il y a

un groupe issu des élections de votre liste, un groupe « Chenôve entre vos Mains », soit vous créez un groupe « Nouvelle donne » qui se substitue à « Chenôve entre vos mains » et dans ce cas là, il y a un groupe « Nouvelle Donne » et Mme MARINO, Mme LAKRI et M. ACHERIA y siègeront en tant que non inscrits. Il ne peut pas y avoir de sous-groupes de groupes politiques. Je vous redonne la parole Mme CARLIER.

C. CARLIER – Merci M. le 1^{er} Adjoint. Sur la majorité municipale, vous avez bien un groupe composé de 3 personnes, qui représente le parti communiste et le groupe des Forces du Progrès et dans l'opposition, nous avons un groupe de 3 membres qui représente « Nouvelle Donne ». Je ne vois pas où est le souci. On peut réétudier cela au prochain Conseil Municipal.

Th. FALCONNET – Je vous propose que l'on se revoie et que l'on clarifie la situation. Visiblement, il y a un petit souci d'interprétation du règlement intérieur. On règlera cela la semaine prochaine pour le prochain Conseil Municipal. Nous souhaitons la bienvenue à M. BAGNARD qui vient d'arriver. J'ai reçu aujourd'hui une déclaration de groupe de M. AUDARD et Mme POPARD m'indiquant qu'il existe au sein de ce Conseil Municipal, un groupe des Elus Socialistes, Ecologistes, Radicaux et Républicain de Progrès. Je vous propose maintenant d'aborder l'ordre du jour même si nous avons déjà voté les deux premiers points et je vais céder tout de suite la parole à M. J. ESMONIN pour le point 3 de cet ordre du jour, à savoir l'élection du Maire.

LE PROCES VERBAL EST ADOPTE PAR 30 VOIX POUR ET DEUX ABSTENTIONS (M. CHERIN, M. BONADEI).

3° - ELECTION DU MAIRE

J. ESMONIN – Merci M. le Premier Adjoint. Je voudrais si vous le permettez et si vous me l'autorisez, adresser quelques mots. Mesdames et Messieurs, ce message à l'attention des Chenevelières et des Cheneveliers, de tous les habitants de cette ville dont j'ai eu l'honneur de présider à la destinée depuis le décès de M. R. CARRAZ en 1999. Je tiens ici à remercier l'ensemble des habitants de cette ville qui me tient tant à cœur, pour l'ensemble de ce chemin parcouru depuis 16 années. Elu en 2001 au premier tour, réélu dans les mêmes conditions en 2008, puis à nouveau réélu en mars 2014 au terme d'une campagne sur laquelle je n'ai pas besoin de

revenir puisque elle est encore dans tous les esprits, je voudrais remercier nos compatriotes de la confiance indéfectible qu'ils m'ont manifestée dans les urnes. C'est grâce à leur soutien électoral et aussi à leur engagement citoyen que nous avons pu à la fois, réaliser de grandes transformations urbaines et humaines, inscrivant Chenôve pleinement dans le 21^{ème} siècle mais aussi continuer de faire de Chenôve un laboratoire social et sociétal. Je veux remercier l'ensemble de mes administrés d'avoir écrit, à mes côtés, les pages de l'histoire contemporaine de Chenôve et quelle page d'histoire. Je veux les remercier pour la patience dont ils ont su faire preuve dans les

différentes périodes, parfois longues de grands travaux, afin de bâtir un nouveau centre ville mais aussi en modifiant en profondeur l'ensemble des quartiers, que ce soit pour bénéficier du tramway d'agglomération qui relie un peu plus le destin de Dijon et de notre Ville, pour la création du Cèdre qui a implanté la culture dans notre cité, pour le parc urbain du Mail qui a signé le retour de la nature en ville ou encore pour rénover la place A. Laprévôte, devenue avec son auberge un haut-lieu de la porte de la route des Grands Crus. Nous l'avons d'ailleurs encore constaté ce week-end avec le succès rencontré par notre fête de la Pressée. Je ne retiendrai bien sûr que ces quelques réalisations parmi tant d'autres, pour changer le visage et l'image de la cité, mais pour ne pas être trop long, que de travail parcouru ensemble. Je voudrais également adresser des remerciements appuyés à l'ensemble des agents de la ville de Chenôve qui durant toutes ces années ont montré par leur travail quotidien qu'ils étaient des grands serviteurs de la Fonction Publique Territoriale bien trop souvent vilipendée. Les grands dossiers, pour le présent et l'avenir de notre ville, sont dorénavant sur les rails. Au moment de préparer cette ultime intervention, une citation de F. MITTERRAND m'est venue à l'esprit. Je vous la confie en guise de conclusion. « Il y a toujours un avenir pour ceux qui pense à l'avenir ». Nous y penserons. Je remercie encore les Cheneveliers pour ce long passé commun en pensant avec eux à leur avenir. Je vous remercie. Je vais donc vous appeler maintenant conformément aux articles du Code Général des Collectivités Locales et ils sont nombreux. Faut-il que je les cite ? C'est règlementaire. Il y a donc lieu, à la présente séance du Conseil Municipal, d'élire parmi les membres du Conseil Municipal, le nouveau Maire de la Ville de Chenôve. L'élection a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue aux deux premiers tours, à défaut à la majorité relative au 3^{ème} tour de scrutin. Je vais demander également que deux assesseurs puissent assister cette élection pour le dépouillement et je propose les deux plus jeunes puisqu'il en est ainsi, pour procéder au dépouillement et il s'agirait si elles l'acceptent, de Mmes Anissa LAKRI et Aurélie FERRARI. Je vais donc vous appeler mes Chers Collègues, à élire le nouveau Maire de Chenôve à bulletin secret. Je considère le scrutin ouvert. Je vais donc appeler les personnes qui voudront bien déposer leur candidature.

C. CARLIER – Est-ce que l'on peut intervenir pour une déclaration avant de déposer candidature ?

J. ESMONIN – Il n'y a pas de raison pour que vous ne puissiez pas intervenir.

C. CARLIER – Mesdames, Messieurs, Chers Collègues, la majorité municipale à l'unanimité, a décidé de proposer une ouverture à une partie de l'opposition, à savoir les Conseillers Municipaux de « Chenôve Entre vos mains ». C'est une initiative innovante et nous saluons la démarche. Toutefois 1847 électeurs nous ont accordés leur vote lors des élections municipales de 2014 car tout comme nous, leur confiance dans les grands partis politiques a été affaiblie. Un fossé s'est creusé entre eux, administrés citoyens et les élus. C'est sûr et certain. Vous auriez tort de ne pas profiter de ce remaniement municipal pour ne pas tenter de rassembler aujourd'hui la gauche de Chenôve, pour être plus fort face à la montée de l'extrême droite, pour neutraliser « Chenôve entre vos mains » et ainsi, que nous ne représentions plus une alternative électorale. L'argument de rassembler la Gauche devant la montée du Front National est plus qu'entendable et nous y souscrivons. La tentative de nous endormir est beaucoup moins séduisante, vous le comprendrez. Aussi, si nous acceptons ce partenariat, il n'empêche que pour faire valoir la différence entre vous, majorité municipale et nous opposition, pour garantir à nos électeurs, la possibilité d'une alternative citoyenne et politique à Chenôve dans 4 ans et demi, si ce partenariat ne se déroulait pas comme prévu, j'ai l'honneur de me porter candidate pour devenir Maire de Chenôve.

J. ESMONIN – Merci Madame. J'enregistre donc la candidature de Mme CARLIER et j'en appelle d'autres, si celles-ci veulent bien s'exprimer maintenant.

D. MICHEL – Mon Cher Jean, j'ai le grand honneur et le grand plaisir de présenter la candidature de notre camarade, Th. FALCONNET, au nom du groupe de la majorité municipale, Communistes, Ecologistes, Radicaux, Républicains et Socialistes à la fonction de Maire de notre belle Ville de Chenôve.

J. ESMONIN – J'enregistre donc la candidature de M. FALCONNET. D'autres candidatures s'expriment t'elles ?

Ph. CHERIN – Avant de pouvoir m'exprimer, je voudrais savoir et connaître votre devenir futur. Allez-vous rester Conseiller Municipal ? Allez-vous

postuler pour faire partie des Adjoints du nouveau Maire. J'ai besoin d'entendre votre réponse pour pouvoir répondre par la suite, si vous souhaitez répondre, bien entendu.

J. ESMONIN – M. CHERIN, je n'ai pas à répondre à une telle question. Vous le saurez très bientôt.

Ph. CHERIN – C'est un peu dommage. Vous pourriez nous le dire. Cela aurait facilité la tâche à tout le monde.

J. ESMONIN – Vous le saurez bientôt.

Ph. CHERIN – En ce qui nous concerne, je ne me présenterai pas. Simplement, par respect pour l'ensemble des électeurs qui ont voté pour nous aux élections municipales et départementales. J'ai toujours estimé qu'à partir du moment où un Maire démissionne, je crois qu'il faut toujours revenir devant le peuple. Ce qui se passe là est un petit peu un déni de démocratie. Vous démissionnez. Vous n'êtes pas malade. Vous n'avez pas de problèmes particuliers. J'entends bien. Pendant la campagne des élections municipales, vous aviez indiqué qu'au bout d'un moment, vous seriez en marge de démissionner pour laisser la place à quelqu'un d'autre. J'entends qu'il a fallu aussi un petit peu quand même, vous pousser. N'empêche qu'en ce qui me concerne, je pense que le peuple est souverain et lui seul doit décider de l'élection d'une personne, d'un homme ou d'une femme qui doit le représenter au sein de sa ville. Je pense que cela ne se fera pas. On aurait du rejouer une

élection municipale ce qui permettrait de nous engager. Je comprends que M. le 1^{er} Adjoint soit désigné comme Maire. Il aurait aussi été intéressant que M. FALCONNET, comme moi, comme d'autres personnes, ait pu se présenter devant les électeurs, devant le peuple parce que nous avons chacun une personnalité. On est Maire, on représente aussi une couleur politique, une personnalité, une femme, un homme. On représente des convictions. On représente aussi un passé. Je pense qu'il aurait été intéressant pour le débat public que l'on puisse se présenter devant le peuple. C'est pour cette raison qu'en ce qui me concerne, je ne présenterai pas de candidature à l'élection du Maire à ce Conseil Municipal.

J. ESMONIN – Premièrement, pour vous rassurer, je suis sain de corps et d'esprit. Secondo, les textes du Code Général des Collectivités Territoriales, le code électoral, permettent tout à fait, la démission de l'un de ses membres et l'élection telle qu'elle est organisée. Mon départ est prématuré je le sais, je l'ai considéré comme tel. Je ne l'ai caché à personne mais j'ai pris la décision de me démettre dans des conditions dont je peux vous parler si vous le souhaitez. Mesdames et Messieurs, les candidatures de Mme CARLIER et de M. FALCONNET étant exprimées, je vais donc maintenant vous demander de procéder au 1^{er} tour de l'élection du Maire de Chenôve. Le scrutin est ouvert. Est-ce que tout le monde est prêt ? Je vais donc appeler chacun d'entre vous pour que vous puissiez déposer votre bulletin dans l'urne. Je me citerai en dernier.

APPLAUDISSEMENTS.

J. ESMONIN - Monsieur Jean ESMONIN, Maire de Chenôve, a transmis à Monsieur le Préfet de la Région Bourgogne et Département de la Côte d'Or son courrier de démission de sa fonction de Maire le 27 août 2015. Monsieur le Préfet de la Région Bourgogne et Département de la Côte d'Or a accepté cette démission par un courrier daté du 3 septembre avec une prise d'effet de ladite démission effective au 7 septembre 2015. Conformément aux articles L. 2122 -1, L. 2122 - 4, L. 2122 - 4-1, L. 2122- 7, L 2122 -8 et L. 2122-10 du CGCT, il y a lieu à la présente séance du Conseil Municipal, d'élire parmi ses membres, le nouveau Maire de la ville de Chenôve.

L'élection a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue aux deux premiers tours et à défaut à la majorité relative au troisième tour de scrutin.

Vu les articles L 2122-1, L 2122-4, L 2122-4-1, L 2122-7, L 2122-8 et L 2122-10 du CGCT,

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE UNIQUE : D'élire le Maire de la Ville de Chenôve au scrutin secret.

J. ESMONIN - Les résultats de ce tour de scrutin ont donné les résultats suivants : M. Th. FALCONNET : 23 voix, Mme CARLIER : 5 voix. Il y a 3 abstentions et 2 bulletins blancs. M. FALCONNET ayant obtenu la majorité absolue, est élu Maire de Chenôve.

Th. FALCONNET – Mesdames et Messieurs, Madame la Députée, Chère Kheira, M. le Premier Vice-Président de la Communauté Urbaine, Cher Pierre, Cher Jean, Chers Collègues, Mesdames, Messieurs, Chers Amis, vous pouvez imaginer à ce moment précis, quelles peuvent être à la fois mon émotion d'accéder à la fonction de Maire de Chenôve, ma fierté de présider aux destinées de notre commune, ma confiance dans la détermination qui anime chacun et chacune des membres de la majorité qu'ils soient Socialistes, Communistes, Radicaux Ecologistes ou issus de la société civile. Sachez que j'ai pleinement conscience de la responsabilité qui est aujourd'hui la mienne comme des défis et enjeux auxquels notre ville est confrontée. Nous aurons à les relever ensemble, dans la continuité du travail considérable déjà réalisé mais aussi avec l'envie d'un profond renouvellement souhaité et attendu par nos concitoyens. Chenôve, ville qui me passionne au plus haut point depuis plus de 20 ans, ville où sont une partie de mes racines familiales, ville où je vis depuis le jour où Roland CARRAZ a souhaité m'associer à son destin, ville où mes enfants sont nés, ont grandi et se sont épanouis, ville où j'ai su trouver des amitiés fidèles, profondes et multiples. Chenôve, ville ô combien attachante ou ô combien complexe, où se côtoient vieilles familles du bourg, tradition cheminote, mémoire combattante et résistante, histoire de la diversité française, habitants des Grands Crus et du Clos du Roy, aspirant comme tous au mieux être, Chenôve, ville où il fait bon vivre, ville que j'aime et que nous aimons. La légitimité se conquiert. Elle ne s'octroie pas. Notre majorité l'a conquise en mars 2014 sur la base d'une transition voulue, annoncée, pensée et assumée. Aujourd'hui, notre majorité la réalise. Notre projet est progressiste. Il est porté par une majorité d'union des forces de gauche républicaine et par nos concitoyens de bonne volonté. Il a comme horizon, une société plus juste, plus égalitaire, plus fraternelle qui fasse la part moins belle aux puissants et permette aux plus faibles de sortir de leurs conditions. Ce projet progressiste est celui poursuivi à Chenôve par une majorité de gauche depuis 1977, municipalité conduite d'abord par R. CARRAZ puis par J. ESMONIN. Nous le recevons en héritage. Nous le ferons vivre ensemble et je l'espère, fructifier. Notre horizon est celui de la République sociale, chère à Jean Jaurès, d'une

république accomplie où chacun et chacune trouve sa place, sans distinction d'origine ou de naissance. Il est bon de rappeler particulièrement en ce jour, ce qui a fait que les uns et les autres, avec des parcours personnels différents, des choix différents, des appréciations parfois différentes, avons fait le choix de nous engager politiquement, le choix de nous engager à gauche. Dans une période troublée où les repaires se perdent au gré des positionnements tactiques, voire des renoncements stratégiques, nous voulons affirmer notre désir profond d'unité des Cheneveliers de notre ville, autour de l'institution municipale et avec elle. Chenôve, 2^{ème} ville de l'agglomération, 3^{ème} ville de Côte d'Or est une ville populaire. Elle possède de nombreux atouts : 1^{ère} zone d'activités économiques et 1^{er} bassin d'emploi de l'agglomération, 1^{er} village de la Côte viticole qui saura profiter avec le Sud dijonnais de l'inscription des Climats de Bourgogne au patrimoine mondial de l'Unesco, un terreau associatif riche sur lequel la vie civique peut s'appuyer, un service et des équipements publics performants avec des personnels municipaux engagés pour leur ville et ses habitants, une place importante et reconnue dans la communauté urbaine du Grand Dijon avec laquelle nous partageons une communauté de destins et le projet de territoire, son statut de ville phare du Sud dijonnais. Mais elle connaît également et ce, depuis plusieurs années, toutes les problématiques relatives à l'éminence de la question sociale : chômage endémique des jeunes, inquiétude pour une part importante de nos concitoyens face à leur l'avenir et ceux de leurs enfants, échec scolaire encore trop important, particulièrement sur la zone du périmètre concerné par la politique de la ville, sentiment d'insécurité alimenté par des incivilités à répétitions qui minent notre quotidien, fracture profonde au sein de notre population, aiguisée par les tenants du populisme, du communautarisme se rejoignant dans le même dessein, celui d'abattre notre pacte républicain. Retenus parmi les 200 quartiers prioritaires d'intérêt national par l'Etat pour le quartier du Mail, nous aurons à mener la 2^{ème} phase du projet national de renouvellement urbain. Dans une période tendue sur un plan budgétaire, c'est une chance pour Chenôve. Mais, je l'affirme fortement ce soir, nous devons avoir l'ambition de sortir Chenôve de ces quartiers prioritaires. Si nous y parvenons, cela signifiera que nous avons gagné

ce combat et que tous les habitants de Chenôve vivront alors dans de bien meilleures conditions pour eux et leurs enfants. Ceci n'est pas qu'affaire d'architecture ou de cadre bâti. Même si l'urbain est essentiel, l'humain doit garder sa primauté. C'est cela notre projet politique. Notre force est celle de l'unité de notre équipe, constituée de femmes et d'hommes engagés, déterminés à faire face à ces problèmes réels en toute lucidité et en pleine responsabilité pour y apporter des réponses concrètes à l'échelle locale, tout en ayant le souci de participer à une réflexion et à une action plus globale. Après Jean ESMONIN, j'ai maintenant l'honneur de conduire cette équipe sur laquelle je saurai m'appuyer. Tout changement provoque des inquiétudes que d'aucuns auraient tort de se plaindre à entretenir pour jeter à priori le doute ou le discrédit sur les acteurs légitimes de ce changement. Je voudrais rassurer celles et ceux qui pourraient encore s'interroger. Nous nous plaçons dans la suite de ce qui a déjà été accompli à Chenôve, en terme d'amélioration des conditions de vie de nos concitoyens, de renouvellement urbain, d'amélioration de l'image et de l'attractivité dans notre ville, de solidarité ou de promotion de la citoyenneté, d'accès pour le plus grand nombre à l'éducation et à la culture, même si nous revendiquons notre liberté municipale. La tranquillité publique est dès à présent une préoccupation majeure de notre équipe et fera l'objet lors du prochain Conseil, de toute une série de mesures importantes qui prouveront si besoin était, que notre volonté d'affronter cette question est réelle, dans le respect du droit et des compétences respectives des différents acteurs que sont l'Etat, la justice et la ville de Chenôve mais en pleine concertation et étroite collaboration pour plus d'efficacité et d'efficience. Autre élément de cette volonté collective que je porterai avec détermination. Nous agissons pour plus de concertation et de participation des habitants aux décisions politiques qui peuvent modifier sensiblement leur quotidien. Je pense notamment aux futurs projets de construction ou d'aménagement. A ce titre, nous aurons à installer le Conseil citoyen comme la loi nous y oblige règlementairement dans le cadre de la politique de la ville. Ce Conseil citoyen dont les contours restent à préciser, ne concerne que le quartier du Mail. Je veux avec mes collègues de la majorité que le quartier du Mail bénéficie d'une structure volontaire, destinée à mieux associer nos concitoyens vis-à-vis de leur environnement immédiat sur des questions d'intérêt général. Nous proposerons très vite au Conseil Municipal, des

mesures précises allant dans ce sens. Nous voulons également, -Mme CARLIER y a fait référence et je m'y engage en tant que Maire-, moderniser l'exercice démocratique au sein de ce Conseil, d'abord en associant plus étroitement l'opposition républicaine aux décisions prises par les élus du suffrage universel. Il est normal que les composantes républicaines ici représentées qui s'engagent pour Chenôve à leur manière et selon leur conviction, soient mieux informées, plus consultées pour exercer leur mandat dans les meilleures conditions, afin d'œuvrer aussi à l'unité de notre Ville. En agissant de la sorte, en manifestant cette volonté réelle d'ouverture, nous avons l'ambition de réhabiliter la libre délibération dans notre assemblée. Cela ne veut pas dire que nos échanges ne seront plus passionnés. Ce serait d'ailleurs dommage. Ils se fonderont sur de vraies prises de positions, étayées par de bonnes connaissances des dossiers. Certains pourront penser que la majorité prend un risque à trop dire ou à trop informer. En tant que nouveau Maire, je pense exactement le contraire. Je crois et mes collègues avec moi, en notre intelligence collective. La démocratie communale vaut bien cet effort de renouvellement. En dernier lieu, je veux bien mettre l'accent sur la responsabilité collective et sur notre majorité. Chacune et chacun des Adjoints, Conseillers Délégués ou Conseillers Municipaux lorsqu'il sera élu participera à sa place et à sa mesure, à la réalisation de notre programme. J'ai souhaité avec eux et c'est notre pacte de gouvernance qu'ils soient investis dans des délégations aux périmètres clairs, correspondant à des secteurs de l'activité municipale bien identifiés. Leurs délégations seront autant de missions auxquelles répondront, sur les plans administratifs, des projets de services redéfinis pour une meilleure visibilité et lisibilité de notre action commune. Cette nouvelle architecture vous sera présentée très prochainement. Comme Maire de Chenôve, je veillerai au sens collectif de cette action et à maintenir la cohérence globale. Je serai le Maire de toutes et tous les Cheneveliers quelque soient leur condition d'âge, d'origine et le quartier où ils résident. Pour conclure, je veux exprimer un vœu. Notre institution municipale a été durement critiquée et prise à partie durant ces derniers mois. Nos agents en ont particulièrement soufferts. Je souhaite les assurer de notre confiance et d'un traitement juste, équitable de toutes les situations individuelles. Il me revient désormais d'être le garant de l'unité de notre ville et du respect de l'action communale. Je demande donc à mes collègues adjoints, conseillers

délégués, conseillers municipaux, de garder toujours à l'esprit notre devoir d'exigence, d'exemplarité et de rigueur. Ce devoir et cette exigence vous le savez, je les fais d'abord miens. Ils sont essentiels pour que notre action publique ne soit pas entachée à l'avenir, du moindre doute qui profiterait assurément à nos adversaires, aux populistes qui veulent affaiblir notre système représentatif en le dénigrant. Cette exemplarité et cette rigueur seront d'autant mieux partagées par

les agents et les cadres de cette collectivité qu'elles seront portées d'abord par les élus eux-mêmes. A l'heure où je prends la responsabilité de Maire de Chenôve, j'ai confiance en vous, en nous, pour continuer le travail entrepris par nos prédécesseurs et conduire notre ville sur le chemin de la réussite pour tous, sur le chemin de plus d'égalité et de fraternité, sur le chemin d'une cohésion enfin retrouvée. Vive la République, vive notre Ville une et indivisible, vive Chenôve.

APPLAUDISSEMENTS.

J. ESMONIN – Je vais donc redonner la présidence de la séance. Monsieur le Maire, je vais aussi vous donner votre siège puisque vous allez siéger là et je vais aller là-bas.

Th. FALCONNET – Nous allons poursuivre l'ordre du jour de ce Conseil avec la détermination du nombre d'Adjoints au Maire.

4 - DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS AU MAIRE

Th. FALCONNET - Aussitôt après l'élection du Maire, le Conseil Municipal procède, sous la présidence du Maire nouvellement élu, à la détermination du nombre des adjoints, dans les limites autorisées, sachant que le nombre maximum d'adjoints ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal conformément aux dispositions de l'article L 2122-2 du CGCT.

Le Conseil Municipal de Chenôve comprenant 33 membres, le nombre d'adjoints est au maximum égal à 9.

Vu l'article L 2122-2 du CGCT,

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer à 9, le nombre des adjoints.

C. CARLIER – Pour les points n° 4 et 5, à partir du moment où le cadre réglementaire est respecté, nous n'avons rien à dire. Il vous appartient de répartir votre équipe et vos adjoints délégués. Nous ne participerons pas au vote.

Ph. CHERIN – Madame CARLIER m'a devancé. Nous ne participerons pas au vote. A partir du moment où je ne me suis pas présenté, je ne vois pas pourquoi les élus du groupe viendraient troubler cette atmosphère bénie. Merci.

LA DELIBERATION EST APPROUVEE PAR 25 VOIX POUR, 8 ELUS NE PRENANT PAS PART AU VOTE (Mmes et MM. BRUGNOT, MARINO, CARLIER, LAKRI, BLANDIN, BONA DEI, CHERIN, KATZER).

5 - ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Th. FALCONNET - Conformément aux articles L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT, le Conseil Municipal, après avoir déterminé le nombre dans les limites autorisées, élit les adjoints parmi ses membres au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Vu les articles L 2122-4 et L 2122-7-2 du CGCT,

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE UNIQUE : De procéder à l'élection des adjoints au scrutin de liste et secret.

Il est proposé au Conseil Municipal la liste suivante :

- Adjoint n° 1 : Dominique MICHEL
- Adjoint n° 2 : Saliha M'PIAYI

- Adjoint n° 3 : Patrick AUDARD
- Adjoint n° 4 : Brigitte POPARD
- Adjoint n° 5 : Jean VIGREUX
- Adjoint n° 6 : Joëlle BOILEAU
- Adjoint n° 7 : Bernard BUIGUES
- Adjoint n° 8 : Marie-Paule CROS
- Adjoint n° 9 : Ludovic RAILLARD

LA DELIBERATION ESTAPPROUVEE PAR 23 VOIX POUR ET 2 BULLETINS BLANCS.

S. RICHARD - Après plus de 7 ans passés à exercer les fonctions d'Adjointe au Maire, je quitte ce soir les fonctions que j'occupais au sein de l'exécutif municipal. Le nouveau Maire n'a pas souhaité me confier à nouveau une délégation. C'est son choix. Je le regrette pour Chenôve, pour le dynamisme que notre équipe a porté et auquel j'ai contribué. Pour autant, j'estime avoir une vraie légitimité car quand on est placée n°2 sur la liste aux dernières élections municipales, ce n'est pas le fruit du hasard. Pendant 7 ans ½, je me suis efforcée de m'investir le plus possible dans les missions qui m'ont été confiées, pour être digne de la confiance qui m'avait été accordée par la population et le Maire sortant. Depuis mars 2008, je n'ai jamais manqué un seul Conseil Municipal, un seul Bureau Municipal. J'ai essayé le plus possible, d'assister aux commissions municipales et diverses réunions auxquelles j'étais conviée. J'ai toujours honoré les demandes de rendez-vous. Je me suis rendue très régulièrement dans les services municipaux pour rencontrer et travailler avec les agents ainsi que sur le terrain, pour être au plus proche des habitants. Je ne compte d'ailleurs pas non plus le nombre de manifestations auxquelles j'ai assisté. Pendant toutes ces années, j'ai assumé mes fonctions avec envie, motivation et passion. Mes hautes études en droit public m'ont beaucoup aidé dans l'accomplissement des missions qui m'ont été confiées. Je suis fière de ce que j'ai accompli dans le cadre de mes délégations. Je pense notamment à l'organisation de la journée spéciale RME honorant le 2000^e bénéficiaire, à la participation, à l'organisation et à l'animation des 6^{èmes} Rencontres du Civisme et de la Citoyenneté, à la revalorisation du montant du chèque-lire à destination des étudiants, à l'initiative et à l'organisation de 7 éditions du Marché de Noël, à la mise en œuvre de la démarche de gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP), à l'impulsion des différentes programmations de la politique de la ville ou bien encore la participation à la rédaction du contrat de ville qui a été signé le 6 juillet dernier au siège du Grand Dijon. Je laisse derrière moi un certain nombre de dossiers, fruit de mon travail, qui

sont en cours de finalisation et qui profiteront à mon ou ma successeur : la Charte de GUSP qui est finalisée et prête à être signée par les différents partenaires, la programmation 2015 de la politique de la Ville, la modification du règlement du cimetière communal. Ce soir je regrette que le travail, l'implication, les compétences et le sérieux ne soient pas reconnus au sein du futur exécutif. Cependant, je suis aussi soulagée de ne pas devoir, par solidarité, cautionner des façons de faire et des méthodes qui me semblent très éloignées de mes valeurs, de mes convictions et du programme pour lequel nous avons sollicité en 2014 la confiance de la population. Ce que j'observe aujourd'hui ne correspond pas aux engagements pris par l'équipe majoritaire devant les électeurs, concernant la transition municipale. Depuis quelques semaines, j'ai fait le constat d'une vraie rupture du contrat de confiance qui nous liait au sein de la majorité municipale et quand la confiance est rompue, il est difficile de faire machine arrière. Aussi je vous informe, Monsieur le Maire, de mon souhait de démissionner à compter de ce jour du groupe des Elus socialistes, écologistes, radicaux et républicains de progrès. Voici ma lettre de démission. Je vous informe que je reste Conseillère Municipale et siégerai au sein de cette assemblée comme « non-inscrite ». Je continuerai avec l'assiduité qui a toujours été la mienne, à siéger au sein du Conseil, réagissant, questionnant et m'exprimant chaque fois que cela sera nécessaire. Je continuerai également à siéger comme Conseillère Communautaire au sein de la Communauté Urbaine du Grand Dijon. Les nombreux témoignages que j'ai reçus des Cheneveliers me confortent à poursuivre dans cette voie. Qu'ils soient assurés de mon plein engagement à leurs côtés pour défendre au mieux les intérêts de Chenôve. Je vous souhaite cependant, Monsieur le Maire, bon courage et bonne chance dans votre mandat. Il vous en faudra ! Tout en vous rappelant que la légitimité n'est pas un produit que l'on trouve sur une étagère. La légitimité sera votre défi pour les années à venir pour vous mais aussi pour votre équipe. J'en veux

pour preuves : la distribution prématurée du nouveau magazine municipal faisant déjà écho dans la Tribune de votre groupe de votre élection avec une majorité unie (idem site internet) et l'augmentation de l'indemnité de fonction du 1^{er} Adjoint soumise à l'approbation des élus ce soir au point suivant alors même que la pratique qui prévalait jusqu'à présent était l'égalité des indemnités entre les adjoints. Pour ces deux exemples, la citoyenne et juriste que je suis vous dira non sans une pointe d'ironie « ça commence bien ! »

Th. FALCONNET – Mme RICHARD, je prends acte de votre déclaration. Avant de donner la parole à M. D. MICHEL, je voudrais répondre sur un point qui est la distribution prématurée de la revue municipale. Jusqu'à ce soir, 19 h 30, je n'étais pas Maire de Chenôve et je n'étais pas responsable de la distribution de ce document dans les boîtes aux lettres. Vous le savez très bien. Cette revue a été distribuée. On aurait dû procéder à une anticipation sur la rédaction de cette Tribune. Maintenant, vous en tirez les conclusions que vous voulez bien mais sachez que d'après mes informations, cette revue devait être distribuée à compter de demain. On m'a donné une mauvaise information. Comme vous le dites : « Ça commence bien ».

D. MICHEL – Mme RICHARD, en réponse à votre intervention et à vos propos tenus ces derniers jours, je souhaiterais vous rappeler quelques précisions que tout citoyen, tout adhérent, tout militant socialiste sait ou se doit de savoir. Aucun élu de la République à quelque échelon que ce soit n'est propriétaire de son mandat. A ce titre, vous parlez ou vous avez parlé de loyauté envers une personne à qui vous devriez vos mandats. J'aurais préféré notamment au regard de votre cursus universitaire dont vous avez parlé tout à l'heure que vous rappeliez les bases du fonctionnement démocratique et l'essence même du mandat représentatif qu'est le nôtre. Selon l'article 3 de notre constitution : « Aucune section du peuple ni aucun individu ne peut s'attribuer l'exercice de la souveraineté du peuple ». En effet je vous rappelle que la souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants élus. Toujours en référence à notre constitution, l'article 4 précise que ce sont les partis et groupements politiques qui

concourent à l'expression du suffrage, se forment, s'exercent et exercent leur activité librement. Ils doivent respecter l'exercice de la souveraineté nationale et de la démocratie. Aussi, sauf avis contraire de votre part, il me semble que vous êtes en ce moment toujours encore membre du parti socialiste. A ce titre, je vous rappelle que J. ESMONIN a conduit les listes en sa qualité de tête de liste parce que les militants du parti socialiste ont voté en sa faveur. Je rappelle ainsi à chacun qu'il a donc tout simplement reçu mandat pour élaborer le projet politique de la liste municipale avec le Premier Secrétaire de la section PS de Chenôve. A votre niveau, vous avez fait part de votre candidature que ce soit, vous l'avez rappelé pour le mandat 2008/2014 que le mandat actuel au 1^{er} Secrétaire de la section. Ainsi votre candidature et votre place sur la liste ont été soumises comme l'ensemble des co-listiers aux votes militants qui a validé la proposition faite par la tête de liste et par le Secrétaire de section. J'aurais donc préféré que vous parliez de loyauté envers les militants qui ont voté favorablement pour cette liste, de loyauté envers le parti socialiste. J'aurais donc préféré que vous rappeliez que ce sont les habitants de Chenôve qui ont voté pour notre liste, notre projet politique et non que vous réduisiez la situation à une question de personnes qui ont réalisé certes avec implication, passion et engagement leur mandat mais qui l'ont réalisé sur la base du mandat qui leur a été confié par le peuple. Je parle ici de nos concitoyens de Chenôve. J'aurais préféré aussi que vous rappeliez que tout comme le Maire, vous êtes Adjointe par le vote du Conseil Municipal lors de son installation. Ce sont notamment les membres de la majorité municipale qui ont voté en votre faveur. J'aurais préféré que vous pensiez modestement que votre engagement au sein du parti socialiste, que la confiance que les militants vous ont adressée était d'abord le sens de votre ambition politique en portant nos valeurs socialistes. J'aurais préféré enfin que vous fassiez vôtre, cette citation de Jean Jaurès : « Le courage, c'est d'agir et de se donner aux grandes causes, sans savoir quelle récompense réserve à notre effort l'univers profond, ni s'il lui réserve une récompense. En tout les cas, je vous remercie au moins, Mme RICHARD de me permettre de vous rappeler ces évidences qu'un certain nombre d'élus oublient et qui participent à notre discrédit collectif.

APPLAUDISSEMENTS.

Th. FALCONNET – S'il-vous-plait, je souhaiterais que l'on évite les manifestations de soutien à telle ou telle déclaration.

S. RICHARD – Je voudrais juste dire à mon collègue, D. MICHEL que je n'ai jamais considéré le mandat municipal comme une récompense. Au contraire, cela m'a beaucoup pénalisé dans mes études puisque j'aurais très bien pu continuer à l'époque une thèse que je n'ai pas poursuivie pour passer les concours de la fonction publique et pour m'investir dans la vie publique. Je voulais aussi vous informer que depuis vendredi, j'ai envoyé ma lettre de démission au parti socialiste à l'attention du Premier Secrétaire Fédéral.

J. ESMONIN – M. le Maire, mes Chers Collègues, je crois qu'à un instant précis où les choses ont été dites, je voudrais rappeler qu'il n'appartient pas au parti socialiste de gérer la ville. Il appartient aux électeurs de désigner des Conseillers Municipaux, ce qui n'est pas tout à fait la même chose et ce n'est pas le Secrétaire de section qui dicte la loi dans une collectivité locale. C'est donc dans cet

état d'esprit que je me suis toujours engagé. La légitimité se conquiert. Elle se construit, elle ne s'octroie pas. C'est dans ce sens là que j'ai toujours travaillé dans ma mission d'élu de la République. C'est pourquoi je rappelle aujourd'hui, que la direction, que l'administration, que le premier magistrat comme il l'a rappelé fort bien tout à l'heure, c'est d'être le Maire de tous les habitants de la Ville et non pas uniquement de ceux pour qui le partisanat aurait été choisi. C'est donc pour moi une réponse que je devais faire car je pense qu'élever le débat à ce niveau est important. Il est essentiel. La démocratie, c'est l'expression du peuple. Ce n'est pas l'expression d'un parti politique au sens initial du mot. Dans la direction des affaires municipales, il y a des majorités qui se déclinent. C'est naturel. Rassurons nous, soyons les représentants démocrates de toutes les citoyennes et tous les citoyens, comme vous l'avez précisé, M. le Maire.

Th. FALCONNET – Je pense que nous allons clore cette question et je pense que l'on va donner une réponse à tout ce qui vient d'être dit en abordant le 6^{ème} point de l'ordre du jour.

6 - LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Th. FALCONNET - Suite à l'adoption de la loi 2015-366 du 31 mars 2015, une nouvelle disposition a été introduite dans le code général des collectivités territoriales qui prévoit que lors de la première réunion du Conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le Maire donne lecture de la charte de l'élu local inscrite à l'article L 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales. Le Maire remet une copie de la charte de l'élu local et du chapitre 3 du titre II du livre 1er de la deuxième partie du code général des collectivités territoriales.

Les élus locaux exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la présente charte de l'élu local :

« Charte de l'élu local

« 1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.

« 2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

« 3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

« 4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.

« 5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

« 6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

« 7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions. ».

Vu les articles L 1111-1-1 et L 2121-7 du code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal prend acte que M. le Maire a donné lecture de la charte de l'élu local et a remis copie de celle-ci ainsi que du chapitre 3 du titre II du livre 1^{er} de la deuxième partie du code général des collectivités territoriales.

J.M. BRUGNOT – Nous sommes tout à fait pour cette charte de l'élu local. Nous y souscrivons. Je vous avais préparé aussi la charte de « Nouvelle Donne ». Je ne vais pas vous en donner lecture parce qu'il y a beaucoup plus d'articles. Il y en a 33. Elle nous gouverne. Il faut la signer pour faire partie du groupe politique « Nouvelle Donne ». Il aurait été intéressant que cette nouvelle charte de l'élu local soit signée par chacun d'entre nous. Je vous citerai uniquement deux articles intéressants. Article 1 - Il n'y a pas de paix durable sans justice sociale. Article 30 - Nos élus respectent une stricte limitation du cumul et du renouvellement des mandats ». J'en ai fini M. le Maire.

Th. FALCONNET – Si nous signions tous la charte de « Nouvelle Donne », nous serions tous à « Nouvelle Donne ». Je comprends bien votre souci. Je vous remercie M. BRUGNOT de nous avoir informés des positions de votre organisation politique.

J.M. BRUGNOT – Une toute petite précision. Pour être adhérent à « Nouvelle Donne », il faut cesser toute activité dans un autre parti. Le multi carte n'est pas admis.

Th. FALCONNET – S'il vous plait, on ne s'interpelle pas.

LA DELIBERATION EST ACTEE.

7 - DETERMINATION DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Th. FALCONNET - Conformément à l'article L. 2123-20-1 du CGCT, les Conseils Municipaux sont tenus de délibérer pour fixer les indemnités de leurs élus.

Les indemnités maximales pour l'exercice des fonctions de Maire et adjoints au Maire des communes sont fixées par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (indice brut 1015) et par rapport à un taux maximal en pourcentage de cet indice, appliqué à la population municipale résultant du dernier recensement. De plus, l'article L. 2123-22 du CGCT permet au Conseil Municipal de voter des majorations d'indemnités de fonction.

Les conseillers municipaux auxquels le Maire délègue une partie de ses fonctions en application des articles L. 2122-18 et L. 2122-20 du CGCT peuvent percevoir également une indemnité allouée par le Conseil Municipal, dans les limites prévues par le II de l'article L. 2123-24 du CGCT.

Vu l'article L 2123-20-1 du CGCT,

Vu l'article L 2123-22 1° et 5° du CGCT,

Vu l'article L 2123-18, L 2122-20 et L 2123-24 du CGCT,

Vu l'article R 2123-23 1° et 4° du CGCT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 24 VOIX POUR, 8 ELUS N'AYANT PAS PARTICIPE AU VOTE (MM. et Mmes BRUGNOT, MARINO, CARLIER, LAKRI, BLANDIN, BONADEI, CHERIN, KATZER), 1 ABSTENTION (Mme RICHARD), décide :

ARTICLE 1^{er} : l'application des majorations d'indemnités conformément aux articles L 2123-22 1°, L 2123-22 5°, R 2123-23 1° et R 2123-23 4° du code général des collectivités territoriales.

ARTICLE 2 : l'adoption du tableau ci-joint relatif aux indemnités de fonctions du Maire, des Adjoints et des conseillers municipaux.

Fonction	% maximum applicable de l'indice brut 1015 avec l'application de la majoration de l'article L 2123 5° du	% de l'indice brut 1015 appliqué aux élus de la commune de Chenôve	Application de la majoration de 15 % de majoration chef lieu de canton au montant
----------	--	--	---

	CGCT		mensuel ainsi déterminé
Maire	90 %	58,5 %	15 %
1 ^{er} Adjoint	33 %	32,75 %	15 %
Autres Adjoints (8 élus)	33 %	24,75 %	15 %
Conseillers Municipaux délégués (8 élus)		8 %	

Ps : le tableau détaillé des indemnités des élus sera annexé au procès-verbal une fois effectuée l'élection du Maire et des adjoints.

Th. FALCONNET – A titre d'information réglementaire, il faut une commune de + de 100 000 habitants pour que des Conseillers Municipaux puissent bénéficier d'une indemnité. Vous noterez une légère baisse de ces indemnités d'à peu près 10%. C'est une volonté de la majorité municipale, du Maire et des Adjoints. Par contre le montant de l'indemnité des Conseillers municipaux délégués reste le même que précédemment.

C. CARLIER – Mesdames et Messieurs, Chers Collègues, la charte d'élu pour laquelle nous donnons notre approbation invoque des devoirs d'élus et c'est tout à fait normal. Par contre, le droit à indemnité à tout élu qui respecte cette charte n'existe pas ou du moins tel que vous nous le proposez ce soir. Seuls les élus qui ont « des titres », Maire, Adjoints, Conseillers Délégués ont droit à des indemnités. Nous ne sommes pourtant pas dans une démocratie bananière. Si un élu de la majorité ou de l'opposition remplit sa mission, passe du temps et de l'énergie sur les dossiers, se rend aux réunions, aux commémorations, aux inaugurations etc..., pourquoi n'aurait-il pas droit à une indemnité minimale, fonction de son engagement, de sa présence et de son sérieux à représenter les Cheneveliers. C'est cette raison qui nous amène à voter contre votre répartition des indemnités. Nous souhaitons une indemnité minimale pour tous les Conseillers Municipaux, Elus de la majorité ou de l'opposition, moyennant leur application à leurs fonctions.

LA DELIBERATION EST APPROUVEE PAR 24 VOIX POUR, 8 ELUS NE PRENANT PAS PART AU VOTE (MM. et Mmes BRUGNOT, MARINO, CARLIER, LAKRI, BLANDIN, BONA DEI, CHERIN, KATZER), 1 ABSTENTION (Mme RICHARD).

J. ESMONIN – M. le Maire, je voudrais très rapidement et simplement vous dire que ce Conseil Municipal est donc réuni avec son Maire et ses Adjoints. Bon vent à tous. Mais je dois vous dire que je ne me reconnais plus dans cette majorité. Je vais donc vous remettre ma décision de quitter le groupe des Elus Ecologistes Socialistes Radicaux et Républicains. Je le regrette infiniment mais les

Ph. CHERIN – Pour être cohérent avec nous-mêmes, nous ne participerons pas au vote. Il aurait été utile effectivement, -j'avais déjà demandé et fait cette remarque lors des élections municipales-, c'est de pouvoir attribuer un montant, même minimum soit-il, à l'ensemble des Conseillers Municipaux. A Dijon, le nombre d'habitants est supérieur. Financièrement, je n'en ai pas forcément besoin. Pour d'autres personnes qui perdent du temps de travail, du temps de route, des trajets, il serait peut-être utile de leur attribuer un montant quelconque.

Th. FALCONNET – Simplement à titre d'information réglementaire, il faut que nous soyons dans une commune de 100 000 habitants pour que des Conseillers Municipaux puissent bénéficier d'une indemnité. Je souhaite également et je ne vais pas relancer le débat, que l'on parle bien d'indemnité et pas de rémunération. Ce n'est pas un salaire. C'est une indemnité compensant les responsabilités des élus recevant délégation contrairement aux élus qui ne reçoivent pas délégations, prennent notamment en terme de disponibilité. Etre Maire, Adjoint, Conseiller délégué, c'est effectivement du temps consacré et c'est une indemnité de compensation. Nous avons eu la position du groupe « Nouvelle Donne ». Les dispositions réglementaires ne nous permettent pas, -encore le voudrions-nous-, d'attribuer une indemnité à des conseillers qui n'ont pas de délégation.

éléments récents qui ont amenés à cette situation que nous vivons ce soir, ne me permettent plus moralement et politiquement d'en accepter l'augure. Je vous remercie.

Th. FALCONNET – M. ESMONIN, je prends acte de votre décision. Mesdames et Messieurs, il n'y a plus d'autres points à l'ordre du jour.

J. VIGREUX – Merci M. le Maire, mon Cher Thierry. C'est avec une certaine émotion et une fierté que je me permets de vous, de te féliciter chaleureusement. Il y a 33 ans, nous entrions ensemble à l'amphithéâtre Gaston Roupnel, pour débiter nos études d'histoire mais au-delà de cette anecdote qui révèle non seulement une complicité certaine, une amitié lointaine et sans faille, le 21 septembre quelle belle date, M. le Maire. Un historien comme vous ne peut être que comblé. Cette date, c'est celle où la convention nationale abolit la royauté en 1792, au lendemain de la bataille de Valmy le 20 septembre et la veille de la proclamation de la République, le 22 septembre. Fini le temps des sujets, voir des courtisans en 1792. Et commençait le temps des citoyennes et

LA SEANCE EST LEVEE.

des citoyens, celui de la souveraineté populaire, le temps des fils de Marianne. Prendre vos fonctions de Maire un tel jour, engage votre mandat sous des auspices pleinement républicains, émancipateurs qui ont également lié vos prédécesseurs Roland CARRAZ et Jean ESMONIN.

Th. FALCONNET – Merci M. VIGREUX. Je vais clore cette séance du Conseil Municipal en vous remerciant Chers Collègues de votre présence, ainsi que vous, public nombreux et je vous indique qu'un rafraichissement est servi en salle des Fêtes si vous souhaitez rester en notre compagnie. Merci à vous et pour un Conseil Municipal plus ordinaire, rendez-vous la semaine prochaine, le 28 septembre. Je vous remercie.